

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 04 février 2010

L'an deux mille dix

et le 04 février,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude - MAIRE

M. SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose -
MM. TEIXIER Dominique - PETITJEAN Daniel - MMES HENRY
Mireille - GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice - ADJOINTS
MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BERNOT
Georges - NIOX Christian - MME AMSELEM Martine - MM.
BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ
Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie -
MELLE AMBROSIO Angélique - MM. BONO Guy - SANTILLI
Jérôme - CARGNINO André - CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : - MME EYRAUD
Marlène - MM. BERTON Christian - BARBE Paul - TARDIEU Jean-
Luc - TOSI Michel - MMES IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MICHEL
Françoise - M. LE PALABE David

ABSENTS : MELLES BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène
- MME CUCCIA Andrée

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de
séance.

**N° 09/10 - NOMINATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE
DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS - DELIBERATION MODIFICATIVE**

Mme BOUYA rappelle que par délibération n° 32/08 en date du 31/03/08, l'assemblée délibérante a désigné les élus qui sont habilités à représenter la Commune au sein de divers organismes ou commissions. Il convient d'apporter à la délibération mentionnée ci-dessus la modification suivante :

GROUPE DE TRAVAIL PUBLICITE

M. Patrice VULPIAN est amené à remplacer M. Dominique TEIXIER au sein de ce groupe de travail, qui est désormais composé des représentants suivants :

Mme EYRAUD Marlène

Mme HENRY Mireille

M. VULPIAN Patrice

M. BARBE Paul

M. NIOX Christian

Mme CUCCIA Andrée

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 04 février 2010.

LE MAIRE